

0/01/79 .

Archives de France

D003 A 02

DISCOURS DE R. LECAT
MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

* * *

Il n'y a rien de plus divers que les structures administratives de l'Etat. A des conceptions différentes de la chose publique, à des vues différentes de la civilisation, correspondent, selon les temps et selon les lieux, des systèmes différents de la machine administrative.

C'est ainsi que les archives, intégrées depuis l'Antiquité dans l'organe gouvernemental comme l'un des rouages essentiels, la mémoire, ont vu varier leur place dans l'appareil de l'Etat selon le développement de leurs fonctions par l'effet d'un constant élargissement de la curiosité des hommes.

Au service de la collectivité quand elle vit son présent et organise son avenir, les archives sont aussi au service des hommes qui cherchent dans une analyse scientifique du passé la compréhension de ce qu'ils sont. C'est d'ailleurs bien comme le matériau de l'histoire que sont conçues, par la majorité de nos contemporains, ces archives où les siècles sont reflétés par des kilomètres de liasses et de registres.

Il est une autre dimension, qui procède de l'affirmation formulée, voici bientôt deux siècles pour la France, des droits de la Nation sur les archives nées de l'activité commune. Partie intégrante du patrimoine historique de la Nation, les archives sont à tous, et non pas seulement à une minorité de spécialistes. Leur connaissance participe de la culture nationale, parce que celle-ci trouve ses racines dans la connaissance du passé.

- l'Au II

* * *

Dès 1790, la France a choisi. Décrétant le libre accès des citoyens à leurs archives, et le libre droit de les utiliser, les législateurs de l'époque révolutionnaire et leurs continuateurs songeaient avant tout à manifester, en la matière comme ailleurs, les principes de liberté et d'égalité. Mais de telles décisions devaient porter très loin, jusqu'aux missions d'action culturelle qui sont l'une des charges les plus normales de nos modernes services d'archives publiques.

— / —

D 003 A 03

Lorsqu'en 1958 fut créé, par la volonté du Général de Gaulle, un Ministère de la Culture, les archives en furent, dès l'abord, l'un des membres constitutifs. L'enrichissement et la conservation des archives publiques, la protection des archives privées, la mise en oeuvre des fonds les plus divers, archives politiques, archives économiques, archives nées des activités sociales, intellectuelles et artistiques, tout cela s'intégrait parfaitement dans une politique délibérée d'élargissement de la culture nationale, dans une ouverture de cette culture à de plus larges couches de la population.

Au fil des années, ce ministère que j'ai en charge a élargi ses compétences et défini les nouvelles fonctions que sa propre dynamique contribuait à créer.

Il y a, d'une part, ce que l'on pourrait appeler les missions d'action culturelle. C'est le monde du spectacle, du théâtre et du cinéma, de la musique et de la danse. C'est aussi, pour une grande part, le monde des livres. C'est toute l'intervention de l'Etat, intervention incitatrice au premier chef, dans les domaines heureusement divers de la création intellectuelle et artistique. A tout celà, Mesdames et Messieurs des Archives, vous n'êtes point tout à fait étrangers. Il n'est guère de création, qui ne s'appuie sur une tradition.

Mais à côté de l'action culturelle, il y a le patrimoine de la Nation. Le constituer, le conserver, le doter des moyens d'accès indispensables, voilà les missions où vous vous retrouvez avec tous ceux qui ont charge des multiples formes que prend ce patrimoine, celui qui est écrit et celui qui ne l'est pas. Les archives, le livre ancien et moderne, les musées, les monuments, ce qui reste, enfoui ou non, du cadre matériel de la vie passée, voilà déjà bien des domaines d'action, et, pour ceux qui en ont la responsabilité, bien des soucis.

Là encore, la curiosité des hommes développe de nouveaux champs d'action. Le patrimoine s'étend à l'intemporel, à l'immatériel. L'éthnologie vient renforcer l'archéologie. Peut-être vos archives sont-elles l'un des matériaux essentiels des nouvelles recherches qui portent et porteront sur les manières de vivre, de penser, de sentir de ceux qui n'ont pas écrit. La mémoire administrative de la collectivité garde trace de leurs comportements en des témoignages involontaires, qui suppléent au silence de ceux qui ne s'expliquent pas.

— / ...

x x x

D 003 A 04

C'est ainsi que les nouvelles dimensions d'un ministère en quoi jadis l'on pouvait voir seulement une tutelle de l'Etat sur les arts et sur les lettres suffisent à définir les missions que la France veut pour ces Archives qu'elle a voulu maintenir au cœur de sa Culture.

Face aux représentants des archives de dix-huit pays, je n'oserais pas dire que je propose en exemple le modèle français. Peut-être puis-je espérer, tout simplement, qu'il soit utile à chacun d'avoir compris ce modèle, et de l'avoir vécu.

Vous avez, Mesdames et Messieurs, à gérer la mémoire utile de votre pays. Elle est l'outil vivant d'une gestion dynamique. Elle est, pour les pays développés comme pour ceux qui cheminent sur les voies du développement, un moyen d'action sur le futur.

Vous avez à gérer la mémoire historique qui fonde la recherche scientifique, et non seulement la recherche historique. Dans une politique délibérée qui privilégie la collecte des sources les plus variées et l'inventaire immédiatement utilisable qu'appellent de leurs voeux tous ceux qui ont pour tâche d'analyser le monde d'hier et d'avant hier, le rôle essentiel est dévolu à des archivistes de haute qualification scientifique autant que technique. Parce que vous êtes appelés à définir pour une part les moyens de la recherche, il vous faut en connaître les buts et les méthodes.

Enfin, vous avez à vous soucier du monde qui vous entoure. Dans la diversité de ses niveaux culturels, donc dans la variété de ses besoins, il attend beaucoup de vous.

Ce monde qui vous entoure, vous ne le définirez pas à l'horizon de vos frontières. Il n'est pas de frontière pour la culture, pas plus qu'il n'en est pour l'intelligence.

Votre rassemblement d'aujourd'hui, et votre travail commun des mois qui viennent est un gage de votre capacité à assumer les besoins des autres. Votre présence, surtout, est déjà le témoignage de votre volonté, de la volonté de vos aînés, de la volonté de vos gouvernants, de concevoir votre fonction, pour définir qu'elle soit dans l'espace par l'origine géographique des fonds d'archives, comme étendue, par les finalités de votre tâche, à l'échelle du monde.